



Elaboration approuvée le 26/10/2022

Modification n°1 approuvée le 28/01/2026

REGLEMENT GRAPHIQUE

Modification n°1

Pièce
1

Echelle
1:1

Orientation



P.L.U.I-H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal - Habitat

VERDI  

Habitat	
	Limite intercommunale
	Limite communale
	Parcelle cadastrale
	Bâti
	Cimetière
	Réseau hydrographique
	Réseau hydrographique
Prescriptions d'urbanisme	
	Elément de paysage à protéger : Mer
	Elément de paysage à protéger : Arbre
	Patrimoine bâti à protéger : Immeuble
	Aspect extérieur : clôtures végétale seule autorisée
	Hauteur maximale des constructions autorisées
	Voie, chemin, transport public à conserver ou à créer
	Secteur de diversité commerciale à protéger
	Eléments de paysage à protéger : Haie et alignement d'arbres
	Patrimoine bâti à protéger : Murs
	Orientations d'Aménagement et de Programmation (Pièce n°5 du dossier de PLU-I-H)
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L-151-11 du code d'urbanisme
	Eléments de paysage à protéger : lot végétal
	Emplacement réservé
	Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques naturels
	Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques et nuisances
	Espace Boisé Classé (EBC) à protéger ou conserver au titre de l'article L-113-1
	Terrain culturé à protéger
Zonage PLU-I-H	
	UA : Secteur urbain ancien de cœur de ville
	UAp : Secteur urbain ancien à vocation patrimoniale
	UA : Secteur urbain de cœur de ville soumis à des risques
	UB : Secteur urbanisé mixte
	UBr : Secteur urbanisé mixte soumis à des risques
	UC : Secteur urbanisé mixte comprenant de l'habitat collectif
	UCr : Secteur urbanisé mixte comprenant de l'habitat collectif soumis à des risques
	UD : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire
	UDa : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire, de faible densité
	UDr : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire soumis à des risques
	UDx : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire soumis à des risques forts
	UE : Secteur urbanisé à vocation économique
	UEc : secteur urbanisé à vocation de commerce et d'activité
	UEr : Secteur urbanisé à vocation économique soumis à des risques
	UH : Secteur bâti au développement limité
	UHi : Secteur bâti au développement limité soumis à des risques
	UI : Secteur urbanisé à vocation d'activités industrielles
	UP : Secteur urbanisé à vocation d'équipements publics
	2AU : Zone à urbaniser bloquée à vocation d'activité
	1AUh : Zone à urbaniser bloquée à vocation d'habitat
	1AUe : Zone à urbaniser de suite à vocation d'activité
	1AUh : Zone à urbaniser de suite à vocation d'habitat
	1AUr : Zone à urbaniser de renouvellement soumise à des risques
	A : zone agricole
	As : Zone occupée par des silos
	N : zone naturelle
	Na : Secteur naturel où les constructions agricoles sont autorisées
	Nai : Secteur naturel identifiant un risque hydraulique où les constructions agricoles sont autorisées sous conditions
	Nc : Secteur naturel d'exploitation du sous-sol (carières)
	Ne : Secteur naturel activités économiques
	Nf : Secteur naturel à vocation de formation
	Ngv : Secteur naturel à des terrains familiaux pour l'habitat des Gens du Voyage
	Ni : Secteur naturel identifiant un risque hydraulique
	Nj : Secteur naturel de jardins familiaux
	Nl : zone naturelle à vocation de loisirs
	Nlp : Secteur naturel à vocation de loisirs et de pêche
	Nls : Secteur naturel à vocation de loisirs et de tourisme
	Nm : Secteur naturel de protection environnementale
	Np : Secteur naturel identifiant un périmètre de protection rapproché "AEP"

